

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
27 FÉVRIER 2020 À PARTIR DE 18 H**

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÉOLUTION ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE :

**AFIN D'AUTORISER L'USAGE « BUREAU » AU 2^E ÉTAGE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU
2624-2630, RUE ALLARD
(SECTEUR VILLE-ÉMARD)**

PRENEZ AVIS que, à la suite de l'adoption du premier projet de résolution indiqué ci-dessus lors de sa séance ordinaire du 10 février 2020, le conseil d'arrondissement tiendra une assemblée publique de consultation le **27 février 2020 à partir de 18 h** à la mairie d'arrondissement du Sud-Ouest située au 815, rue Bel-Air, à la salle du conseil (2^e étage).

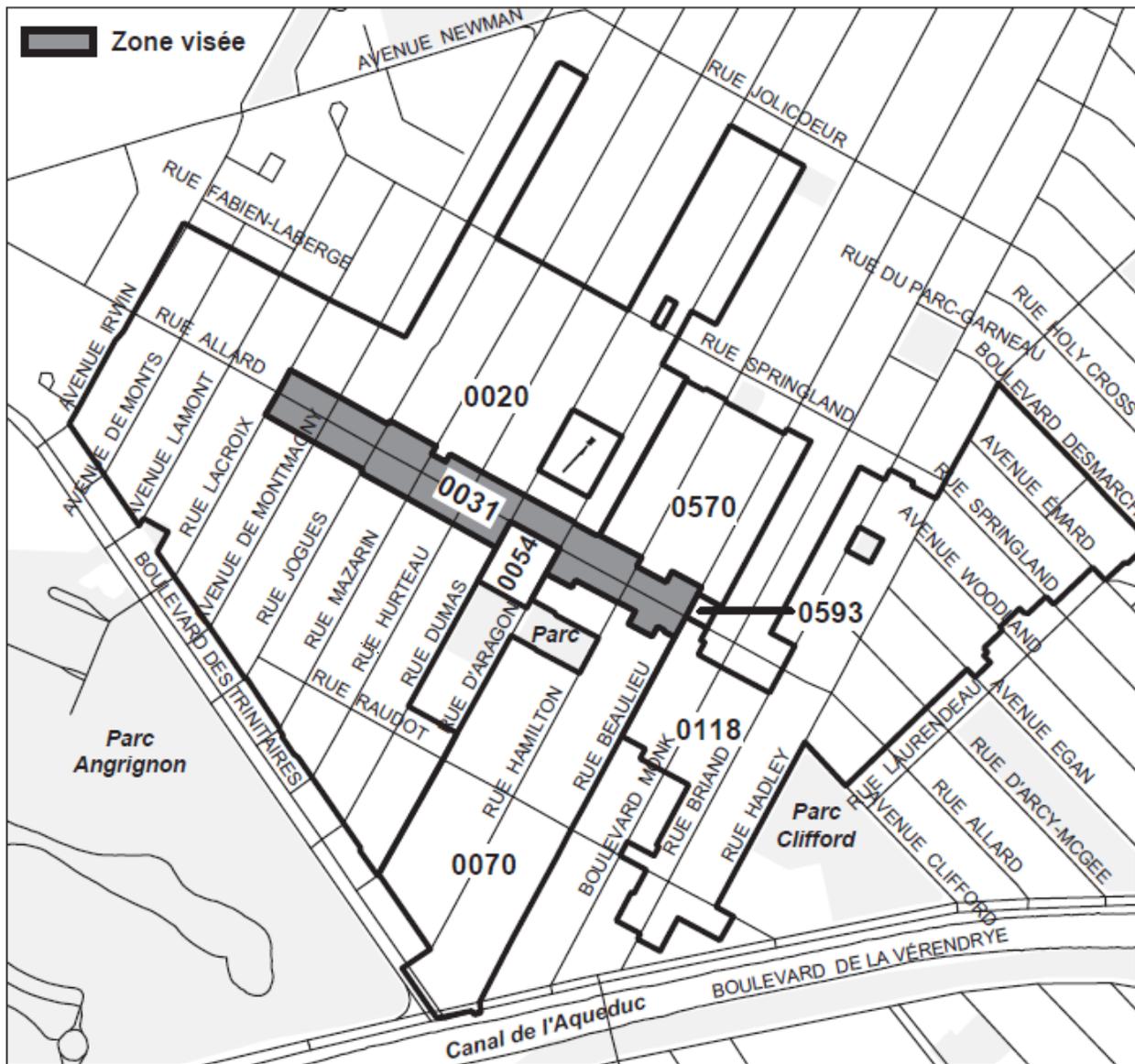
Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le site du projet est situé dans le secteur de Ville-Émard dans le quartier Émard et Côte-Saint-Paul. Le rez-de-chaussée de l'immeuble est entièrement occupé par des bureaux. L'entreprise, établie dans la communauté depuis de nombreuses années, est en pleine croissance et a besoin de plus d'espace.

Ce premier projet de résolution vise donc à autoriser l'usage « bureau » au 2^e étage du bâtiment.

La disposition relative à l'usage est susceptible d'approbation référendaire.

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée 0031 ainsi que les zones contiguës 0020, 0054, 0070, 0118, 0570 et 0593, toutes situées sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, tel qu'illustré ci-dessous :



Ce premier projet de résolution est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Montréal, le 12 février 2020

La secrétaire d'arrondissement
Daphné Claude